

## POURQUOI REALISER CET ACTE ?

L'infiltration se définit comme une injection thérapeutique d'agent pharmacologique dans une articulation ou une bourse séreuse du membre supérieur ou inférieur, par voie transcutanée sans guidage. Les infiltrations de corticoïdes permettent de lutter contre l'inflammation qui se produit dans ou autour de l'articulation.

Leur action très rapide sur la douleur, l'inflammation et les possibilités de mouvement leur confèrent tout leur intérêt.

Les infiltrations sont dans le champ d'action du médecin traitant. Elles doivent rester un traitement de 2<sup>nd</sup>e intention.

**Attention** : l'injection de produit de visco-supplémentation ne relève pas de la compétence du médecin généraliste.

## COMMENT REALISER CET ACTE ?

L'appropriation du geste est indispensable. Certains groupes de formation le proposent.

Références de sites Internet :

- [masef.com](http://masef.com)
- [printemps-medical-bourgogne.fr](http://printemps-medical-bourgogne.fr) (*préciser infiltrations - ORNETTI dans votre navigateur*)
- [docnum.univ-lorraine.fr](http://docnum.univ-lorraine.fr)
- [rhumatologie-bichat.com](http://rhumatologie-bichat.com) (*préciser Livret dans votre navigateur*)

**COMMENT COTER SELON LA CCAM ?**

Zone concernée	Code CCAM	Tarif
Membre supérieur	MZLB001	26,13 €
Membre inférieur	NZLB001	30,82 €
Canal Carpien	AHLB006	29,48 €

*Attention : la ponction et l'infiltration d'une même articulation ne peuvent pas se cumuler. Il faut choisir l'acte le plus cher (art. 1.12.6 des règles d'incompatibilités).*

**COMMENT TRACER CET ACTE  
DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT ?**

Compte rendu obligatoire mentionnant :

- l'indication médicale,
- le consentement éclairé du patient,
- le produit injecté,
- l'articulation concernée ainsi que la latéralisation (gauche ou droite).